

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 668

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'avant dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« d'équilibres »

les mots :

« indépendante, non alignée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES s'oppose à une définition de la politique étrangère de la France qui serait fondée sur le concept flou de « puissance d'équilibres », mal défini et peu compréhensible.

Le groupe LFI-NUPES préconise l'emploi des termes d'« indépendance » et de « non-alignement », termes plus clairs, plus pertinents et plus conformes à la tradition diplomatique de notre pays. Alors que tend à s'imposer le retour d'une politique de bloc, la France ne doit pas prêter son concours à cette polarisation. Elle ne doit être subordonnée à aucune puissance hégémonique et faire la

démonstration, par son indépendance même, que l'engrenage vers une confrontation globale n'est pas inéluctable.